



Communiqué de presse
Paris, le 27 juillet 2020



VNF lance la reconstruction du barrage de Meaux (77)

Début août 2020, Voies navigables de France (VNF) engage les travaux de reconstruction du barrage de Meaux (77) ainsi que l'aménagement d'une passe à poissons sur le canal du Cornillon situé à proximité. Le nouveau barrage sera équipé d'une microcentrale hydroélectrique installée par la société CH Meaux. D'un montant de 49 millions d'euros, cette opération de modernisation et de continuité écologique est cofinancée par l'Etat/VNF, l'Europe (FEDER) et la Région Ile-de-France auxquels se rajoute, pour la phase études, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'achèvement des travaux est prévu fin 2023.

Dans le cadre de sa politique de régénération des infrastructures fluviales, de développement des énergies renouvelables et de maintien de la biodiversité, VNF engage début août la reconstruction du barrage de Meaux et de ses équipements connexes. Cette opération de grande ampleur nécessitera quatre années de travaux car les interventions en rivière sont contraintes et notamment limitées à certaines périodes de l'année (entre mars et octobre). Réalisée en centre-ville, cette opération de reconstruction a fait l'objet d'une étroite concertation avec la commune de Meaux pour organiser au mieux le chantier et réduire au maximum ses impacts pour les riverains.

Pourquoi reconstruire ce barrage ?

Confronté à des problèmes récurrents de vétusté, VNF, gestionnaire de l'ouvrage actuel construit en 1939, travaille depuis plusieurs années au remplacement de ce dernier, par un ouvrage moderne entièrement automatisé. Le barrage de Meaux soutient le niveau d'eau sur 22 km jusqu'au barrage de d'Isle-les-Meldeuses et permet ainsi de garantir de nombreux usages aux bénéfices de la collectivité, des usagers et de l'environnement : la navigation fluviale, l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération melloise, le soutien des nappes en été, les activités nautiques et de loisirs et bien sûr le maintien de la biodiversité aquatique.



En termes de navigation, le barrage de Meaux permet d'assurer la profondeur d'eau nécessaire à la circulation des bateaux. Ce sont ainsi chaque année, 3 200 bateaux qui grâce au barrage empruntent le bief, dont 2 300 à vocation commerciale et 900 à vocation touristique.

Un programme de travaux multifonctionnel

Le nouveau barrage sera construit 90 mètres à l'aval du barrage existant et comportera 4 passes de 13,50 mètres de long, chacune équipée de clapets¹ automatisés. L'ancien barrage sera déconstruit dès que le nouveau barrage aura été mis en service.

Afin de rétablir la continuité écologique, **le canal du Cornillon, qui est aujourd'hui désaffecté, sera réaménagé en passe-à-poissons multi-espèces**. Cet aménagement favorisera notamment la circulation des poissons migrateurs qui remontent la Marne pour s'y reproduire. En rive gauche du canal, un coteau enherbé en pente douce sera réaménagé début 2024 pour les promeneurs.



Visuel de l'aménagement du canal du Cornillon - passe à poissons

Une centrale hydroélectrique sera implantée dans la structure du barrage. Quatre turbines VLH (Very Low Head) seront mises en place en rive gauche côté Meaux. Totalement immergées, les turbines seront ichtyocompatibles, c'est-à-dire qu'elles permettront aux poissons, notamment aux anguilles, de les traverser sans risque. La présence de la centrale hydroélectrique permettra, en outre, par son débit de fuite, d'accroître l'attractivité de la passe-à-poissons du canal du Cornillon située à proximité, les poissons migrateurs étant naturellement attirés par les courants. La centrale permettra de produire une énergie maximale estimée à 10 350 000 kWh annuel, soit l'équivalent de la consommation de 2 070 foyers.

Un projet architectural de mise en valeur du passé industriel de la ville de Meaux

Le projet architectural vise le respect et la valorisation du patrimoine environnant avec l'aménagement du canal de Cornillon, ainsi que le maintien des piles du barrage existant et des ruines du Moulin Pommier. Par ailleurs, le projet concilie le visage « construit » de la Marne avec un ouvrage de type industriel aux structures métalliques et le visage « naturel » de la Marne avec l'aménagement d'une passe à poissons de type rivière naturelle.

¹ Les clapets (panneaux métalliques installés au fond de la rivière) permettent de réguler le niveau de l'eau en fonction des débits de la rivière.

Le planning des travaux

Les travaux seront réalisés sur 4 années :

- Août à décembre 2020 : travaux sur les berges rive droite et rive gauche ainsi qu'une première partie des travaux de la passe à poissons dans le canal du Cornillon ;
- Mars à octobre 2021 : travaux sur le barrage en rive droite et de la passe à poissons dans le canal du Cornillon ;
- Mars à octobre 2022 : travaux sur le barrage en rive gauche ;
- Mars à octobre 2023 : travaux sur les deux passes centrales du barrage, mise en service du nouveau barrage et démolition du barrage existant.



Plan de situation

Les acteurs et le financement du projet

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies navigables de France (Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage). Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées par le groupement Safege /AEI. L'entreprise Léon Grosse est titulaire du marché de travaux. La centrale électrique est portée par la société CH MEAUX (groupement VNF – JMB Hydro). Architecte : Rodrigue De Peñaranda.

Le projet, d'un coût total (études et travaux) de 49,1 M€ TTC, est cofinancé par l'Etat/Voies Navigables de France, le Fonds Européen de Développement Régional et la région Île-de-France. Il a bénéficié pour les études de la passe-à-poissons du concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En savoir plus : à quoi sert le barrage de Meaux ?

Le barrage de Meaux, situé à l'aval de la boucle de Marne, est un ouvrage hydraulique qui soutient le niveau d'eau du bief de Meaux jusqu'au barrage d'Isle-les-Meldeuses, sur un bief de 22 km de long. En garantissant le maintien d'un niveau d'eau suffisant tout au long de l'année, ce barrage assure plusieurs fonctions pour les usagers et la collectivité :

- La navigation des bateaux de marchandises et de passagers ;
- L'approvisionnement en eau potable de l'agglomération meldoise ;
- Le soutien des nappes en été ;
- L'alimentation gravitaire du canal de Chalifert ;
- Les activités nautiques et de loisirs (pêche...) ;
- Le maintien de la biodiversité.

En période de crues, le barrage est totalement abaissé et transparent pour permettre à la Marne de s'écouler sans entrave.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux, etc.) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport fluvial de marchandises ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

Contacts presse

Voies navigables de France

Direction territoriale Bassin de la Seine

Corinne Spiner : Tel : 06 23 02 09 35

Corinne.spiner@vnf.fr

Communication.dtbs@vnf.fr : Tel : 01 83 94 44 29